

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Union au 50 rue de la Paix - Champigny en Rochereau, sous la présidence de Monsieur Dominique DABADIE - Maire de Champigny en Rochereau.

Date de la convocation : 21 mars 2017

Etaient présents :

Mme BONNET Christelle, M. BOUCHER Tony, M. BRION Claude, Mme BROUARD Stéphanie, M. BRUNET Fredy, M. DABADIE Dominique, M. DABADIE Eric, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. FRODEAU Gilles, Mme GAUCHER Marie-France, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GOJOSSO Christine, Mme JAHAN Estelle, M. MEUNIER Daniel, M. MONZO Frédéric, M. RABIER Jérôme, M. REAU Christian, M. RENAUD Yannick, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme SURAULT Christine, Mme THERAUD Laurence, M. TOUZOT Gérard, ROY Sarah, M. VIDAL Jean-Yves .

Procurations :

Mme CAUSSARIEU Jocelyne donne procuration à Mme ROY Sarah,
Mme GENET Virginie donne procuration à Mme DELVAL

Etaient absents : Mme CAUSSARIEU Jocelyne, Mme GENET Virginie, MAYE Lisiane

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BROUARD Stéphanie

Approbation du compte rendu du 20 mars 2017.

DELIBERATION 2017_03_28_01

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL CHAMPIGNY LE SEC

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrits et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2017_03_28_02

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL CHAMPIGNY LE SEC

Monsieur Le Maire Dabadie Dominique sort lors du vote du compte administratif 2016. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Surault Christine préside le vote du compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	Prévu :	705 155,78
	Réalisé :	518 324,19
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	705 155,78
	Réalisé :	374 889,91
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 014 247,64
	Réalisé :	635 217,80
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 014 247,64
	Réalisé :	1 065 580,58
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-143 434,28
Fonctionnement :	430 362,78
Résultat global :	286 928,50

DELIBERATION 2017_03_28_03

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL LE ROCHEREAU

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrits et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2017_03_28_04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL LE ROCHEREAU

Monsieur Le Maire Dabadie Dominique sort lors du vote du compte administratif 2016. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Surault Christine préside le vote du compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	Prévu :	425 236,69
	Réalisé :	287 213,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	425 236,69
	Réalisé :	237 007,73
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	769 997,40
	Réalisé :	476 105,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	769 997,40
	Réalisé :	836 525,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-50 205,50
Fonctionnement :	360 419,67
Résultat global :	310 214,17

DELIBERATION 2017_03_28_05

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD LE ROCHEREAU

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retranscrits et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION 2017_03_28_06

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD LE ROCHEREAU

Monsieur Le Maire Dabadie Dominique sort lors du vote du compte administratif 2016. Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Surault Christine préside le vote du compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	Prévu :	248 000,00
	Réalisé :	169 920,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	248 000,00
	Réalisé :	185 521,33
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	14 800,00
	Réalisé :	4 606,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	14 800,00
	Réalisé :	5 181,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	15 600,53
Fonctionnement :	574,26
Résultat global :	16 174,79

DELIBERATION 2017_03_28_07

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2016

a/ BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	574,26
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	574,26
- un excédent d'investissement de :	15 600,53
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	15 600,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016

comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	574,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	574,26
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	15 600,53

b/ BUDGET PRINCIPAL CHAMPIGNY EN ROCHEREAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	790 782.45 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
- un déficit d'investissement reporté de :	- 193 639.78 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016

comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	790 782.45 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	193 639.78 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	597 142.67 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 193 639.78 €

DELIBERATION 2017_03_28_08

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2017

Monsieur expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locale pour l'année 2017. Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer ; pour rappel lors de la fusion de la commune de CHAMPIGNY EN

ROCHEREAU, les conseils municipaux ont décidé d'une intégration progressive durant 4 ans à compter de 2017 ; la 5ème année soit en 2021, les taux seront identiques pour les habitants des 2 anciennes communes de Champigny-le-sec et Le Rochereau.

Vu le CGCT,

Vu le projet du budget pour l'année 2017,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de voter les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.83 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.54%
- Taxe foncière (non bâti) : 40.16 %
- cfe : -

- **charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DELIBERATION 2017_03_28_09

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL CHAMPIGNY EN ROCHEREAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017.

Il est indiqué que les crédits votés au compte 65 737 feront l'objet d'une ventilation sur les budgets annexes :

- Commerces Champigny en Rochereau : 100 000 €
- Donation Beauregard : 20 000 €

Investissement

Dépenses : 520 448,14

Recettes : 520 448,14

Fonctionnement

Dépenses : 1 726 342,67

Recettes : 1 726 342,67

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 520 448,14 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 520 448,14 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 726 342,67 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 726 342,67 (dont 0,00 de RAR)

Le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret, par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, il approuve le budget principal 2017.

DELIBERATION 2017_03_28_10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire et vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : 46 180,00

Recettes : 46 180,00

Fonctionnement

Dépenses : 23 314,26

Recettes : 23 314,26

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 46 180,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 46 180,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 23 314,26 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 23 314,26 (dont 0,00 de RAR)

DELIBERATION 2017_03_28_11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET COMMERCES CHAMPIGNY EN ROCHEREAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement

Dépenses : 100 000,00

Recettes : 100 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 132 000,00

Recettes : 132 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 100 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 100 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 132 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 132 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret, par 19 voix POUR et 8 ABSTENTIONS, il approuve le budget principal 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole Claude BERTAUD
- Maison Gabrielle FRANCHINEAU

Fin de séance 22h45

Le Maire
Dabadie Dominique

La secrétaire
Mme Brouard Stéphanie